



PRÉFET DE L'ALLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de
Montluçon

Montluçon, le **27 MAI 2025**

Pôle sécurité et animation des
politiques publiques

Commission de suivi de site ALL' CHEM Compte-rendu de la réunion du 10 avril 2025

Tenue sous la présidence de M. Jean-Marc GIRAUD, sous-préfet de Montluçon.

Etaient présents :

- Collège « Administrations de l'Etat »
DREAL Auvergne Rhône-Alpes : Lionel LABELLE et Julie CROUSEAUD - Unité interdépartementale Cantal Allier Puy-de-Dôme
SDIS : Lieutenant Karim TRANCHECOSTE
SIDPC : Jean-Luc VIGNAUD accompagné de M. Stanislas DUBRESSON
Police Nationale : Gardien de la Paix Hamid TIJINI – Référent Sûreté
DDT : Jean-Pierre SCARAMOZZINO
Education Nationale : Florian GUERARD, référent sécurité départemental – DSDEN 03
- Collège « Elus des collectivités territoriales ou établissements de coopération intercommunale »
Mairie de Montluçon : Pierre LAROCHE, Adjoint au Maire et Eric TUTRICE, directeur patrimoine bâti
Mairie de Désertines : Pascal PRIERE, conseiller municipal
- Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »
Fédération de la Région Auvergne pour la nature et l'Environnement et Fédération Nature Environnement Allier : Andrée ROUFFET-PINON
Association des Riverains de l'usine ALL' CHEM (ARAC 03) : Catherine GENET, présidente et Colette PICOT, vice présidente
Centre Technique Régional de la Consommation et de l'Environnement AURA : Jean-Pierre FAYET, président
Lycée Albert Einstein : Jean-Luc HERAUD, proviseur
CCI Allier : Thierry BOUTET
- Collège « Exploitants des installations classées pour laquelle la commission a été créée »
Xavier LEVEAU – directeur du site ALL' CHEM et responsable Hygiène Sécurité Environnement
Laurent CARMONA – directeur industriel division SPEICHIM du groupe SÉCHÉ
Christophe ROBILLON – expert ICPE Règlementation – Cellule Progrès SÉCHÉ ENVIRONNEMENT
- Collège « Salariés des installations classées pour laquelle la commission a été créée »
Alexandre BACQUET – secrétaire CSSCT ALL'CHEM
Mohamed AHOUYEK – membre CSE ALL'CHEM

Etaient excusés :

- Collège « Administration de l'Etat »
ARS DD03
- Collège « Elus des collectivités territoriales ou établissements de coopération intercommunale »
M. Claude RIBOULET, président du Conseil départemental
M. Frédéric LAPORTE, président de Montluçon Communauté
- Collège « Riverains et Associations de protection de l'environnement »
Mme Maud MAGNIEN, directrice centre commercial St-Jacques

Monsieur le sous-préfet ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence.

Rappel de l'ordre du jour :

- Bilan de l'exploitant
- Bilan de l'action de l'inspection des ICPE
- Présentation du retour d'expérience de l'exercice PPI
- Information des collectivités sur leurs projets (aménagement, urbanisme, voirie...) pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement
- Questions diverses

I – Bilan de l'exploitant

a) Présentation par M. CARMONA du Groupe Séché Environnement nouveau propriétaire de l'entreprise All'Chem depuis le 10 juin 2022 via sa filiale Speichim Processing (document joint).

Séché Environnement est un groupe industriel spécialisé dans le domaine de l'environnement, de la gestion de tous les types de déchets et de la dépollution.

Le groupe comptabilise 7 300 salariés dont 3 000 en France.

CA 2024 : 1 110,4 M€ (32 % du chiffre d'affaires réalisés à l'international).

3 grands pôles d'activités :

- les déchets dangereux : stockage, incinération
- les déchets non dangereux : collecte, tri et valorisation notamment énergétique
- la chimie et les services : régénération de solvants, traitement des déchets hospitaliers, dépollution des sols, gestion des effluents

En 2022, l'entreprise All'Chem a rejoint l'activité chimie-services du groupe Séché Environnement (régénération de solvants, réhabilitation des sols pollués, urgences environnement, traitement des déchets amiantés et des déchets hospitaliers, traitement des effluents de l'entreprise Adisseo à Commentry).

All'Chem est une filiale de la division Speichim Processing (pôle Chimie du groupe) et reste une entité juridique indépendante.

Le groupe Séché Environnement compte une cinquantaine de sites industriels en France dont 15 classés Sévésos et 9 classés Sévésos seuil haut dont celui de Montluçon.

b) Présentation par M. CARMONA et M. LEVEAU du site ALL'CHEM (document joint)

➤ L'activité

En décembre 2023, Monsieur Xavier LEVEAU a été nommé au poste de directeur du site. Ce dernier a précédemment occupé des postes à responsabilité dans de grandes entreprises industrielles telles que ADISSEO à Commentry.

Le site ALL'CHEM comptabilise 61 salariés en CDI et 2 salariés en CDD, principalement répartis en production (59% de l'effectif) qui travaillent en 5/8, 7j/7j et jours fériés.

L'activité de l'entreprise évolue dans un contexte de tension économique dans le secteur de la chimie. En 2025, ALL' CHEM prévoit une très forte baisse d'activité avec une baisse du chiffre d'affaires aux alentours de 10 M€, en raison de la décision de son client principal d'arrêter ses productions sur le site de Montluçon, représentant environ 40 % du chiffre d'affaires. Cette situation va nécessiter des ajustements dans l'organisation du site qui vont impacter les salariés. Des décisions vont être prises dans les prochaines semaines.

Des projets de remplacement sont actuellement recherchés. La baisse d'activité pourrait durer quelques années.

Malgré ces difficultés, le groupe Séché Environnement a la volonté de pérenniser et de développer le site en maintenant un niveau d'investissements élevé en Recherche et Développement et en poursuivant son plan d'amélioration des performances environnementales (1 100 K€ ont été investis en 2023-2024 dans le traitement des COV). Le site a continué d'investir dans les secteurs de l'outil industriel, de la protection incendie et des conditions de travail.

➤ **La situation administrative**

L'entreprise a fait l'objet :

- d'une mise en demeure relative à la conformité des rejets canalisés (COV). Des dispositifs ont été mis en place fin 2023 et début 2024 pour y remédier
- de deux inspections menées en 2024 par les services de la DREAL sur les risques chroniques et accidentels

➤ **Les plaintes extérieures**

En juin 2024, une plainte a été reçue pour une odeur soufrée ressentie, due à un niveau d'eau insuffisant sur une colonne de traitement. Des actions ont été réalisées sur cette colonne pour remédier au problème. Une vérification périodique a été mise en place.

➤ **Le programme biodiversité**

All'Chem a intégré le programme Biodiversité initié par le groupe Séché avec la nomination d'un référent site. Un plan d'actions 2023-2027, renouvelable, a été validé par la LPO et FNE.

Des actions concrètes ont été menées en 2024 avec l'accompagnement de la LPO et l'appui d'un écologue, telles que la création d'un habitat pour les insectes au sein du site, la sensibilisation du personnel aux espèces présentes sur site, le comptage des espèces faune et flore.

➤ **Le bilan sécurité**

■ **prévention des risques – Sécurité des personnes**

En 2024, 3 accidents du travail sont à déplorer et liés à des tâches de manutention.

Des actions ont été menées pour améliorer les conditions de travail (dispositif d'aide à la manutention, amélioration de l'assainissement de l'air des ateliers).

Le 24 septembre 2024, l'exploitant a organisé sa première « Journée Sécurité » pendant laquelle la production a été arrêtée pendant 36 heures pour favoriser la présence de l'ensemble du personnel sur une journée de sensibilisation autour de la sécurité.

■ **prévention des risques – accidents majeurs**

En octobre 2024, l'exploitant a organisé un exercice PPI avec les services de l'État. Dans ce cadre, une rediffusion de la plaquette « Les bons réflexes » a été effectuée dans un rayon de 500 m pour permettre à chaque riverain d'être informé.

L'exploitant a invité les sapeurs-pompiers de Montluçon à découvrir le site ainsi que les moyens de prévention et de protection du site. 94 sapeurs-pompiers ont pris part à cette visite.

S'exprimant au titre du collège des riverains, Mme GENET exprime le regret de ne pas avoir été associée à l'exercice, ni informée de son déroulement en amont. Mme ROUFFET-PINON demande à disposer du retour d'exercice.

➤ **Bilan environnemental**

Aucun incident industriel n'est à déplorer en 2024.

Les risques accidentels

- L'entreprise procède à la révision quinquennale de l'étude de dangers qui porte sur l'ensemble du site et ses activités avec l'appui de la société ANTEA. Cette étude sera présentée aux services de la DREAL fin du premier semestre 2025.

M. ROBILLON estime que cette étude de dangers est très importante car en découlent toutes les mesures de prévention et les actions de sécurité à mettre en œuvre.

- Dans le cadre des actions réglementaires post-Lubrizol, l'entreprise a lancé son projet de création d'une nouvelle zone de stockage sécurisée des liquides inflammables en prenant en compte les obligations réglementaires. Le permis de construire a été déposé et accordé.

Les travaux ont débuté fin décembre 2024. Cette nouvelle aire de stockage dotée d'un dispositif très sécurisant et ayant nécessité un investissement de 1,4 M€, sera opérationnelle en juin 2025.

Les risques chroniques

- L'installation de captage et traitement des COV (Composés Organiques Volatiles) a fait l'objet de travaux et de mise en place de dispositifs efficaces pour être plus fiable. Les mesures réglementaires des rejets atmosphériques réalisées par une entreprise spécialisée en avril et juin 2024 se sont révélées conformes.

- L'entreprise procède depuis janvier 2024 à la mise à jour de l'étude des risques sanitaires. Pour ce faire, 6 campagnes de mesures ont été effectuées jusqu'en décembre 2024 afin de connaître l'impact des rejets sur l'environnement autour du site et sur le voisinage. 15 substances ont été recherchées lors de ces mesures avec l'appui d'une société spécialisée (Biomonitor). 12 substances n'ont pas été détectées car très inférieures à la limite de quantification sur les 4 stations de mesure implantées à cet effet. Seules 3 substances ont été détectées mais restent très inférieures aux valeurs toxicologiques de référence.

Mme GENET, présidente de l'ARAC 03, souhaitant connaître les résultats de chaque campagne de mesure par rapport aux substances recherchées, est invitée par l'exploitant à venir consulter sur site, les documents inhérents aux rejets canalisés. Mme ROUFFET-PINON rappelle le rôle de la DREAL en matière de vérification des résultats et de contrôle des non-conformités.

- Concernant la pollution des sols et des eaux souterraines du site, a été mis en évidence, suite à des vérifications, l'existence d'un dôme piézométrique au centre du site. La priorité de l'entreprise a été d'identifier l'origine de la variation de charge hydraulique de cette nappe. Des investigations ont été menées par la société ANTEA qui a conclu à un impact significatif de phénomènes naturels (gros orages) sur l'apparition du dôme piézométrique.

- L'entreprise a conduit plusieurs actions, notamment la remise en état du réseau, afin de réduire sa consommation d'eau potable (34 718 m³ en 2024 contre 43 650 m³ en 2023 soit -20%).

- Une étude d'impact des rejets aqueux (écotoxicité) réalisée sur le Cher a révélé une non toxicité. L'entreprise rejette 60 m³ par jour dans le réseau des eaux usées urbaines traitées par la station d'épuration de Montluçon Communauté et poursuit ses investigations pour réduire ses rejets.

Mme ROUFFET-PINON indique que le projet EMILI porté par IMERYS prévoit la récupération des eaux grises de la STEP. Cette dernière va devoir nécessiter des travaux. M. LAROCHE précise que des études sont menées sur les problématiques liées à l'eau et qu'une station serait prévue en sortie d'usine.

II – Bilan d'action de l'inspection des ICPE

Présentation par Mme CROUSEAUD (document joint) des actions de l'inspection depuis la dernière CSS. Deux visites d'inspection ont été réalisées les 28 mai et 17 octobre 2024.

Les principaux points développés ont été les suivants :

➤ Rejets dans l'air :

L'installation de traitement des COV (Composés Organiques Volatils) effective depuis septembre 2023, a été améliorée en mars 2024, avec la mise en service de pré-condenseurs, afin d'obtenir des rejets plus faibles dans l'air.

De nouvelles mesures des COV dans l'environnement ont été réalisées en 2024. Les résultats conformes à la réglementation nationale ont permis de lever la mise en demeure.

L'exploitant devra faire procéder à de nouvelles mesures des COV en 2025 et devra s'astreindre à un contrôle inopiné décidé par la DREAL.

➤ Eau :

L'analyse de la toxicité des rejets n'a pas montré d'impact visible sur le milieu naturel mais sera un sujet à traiter lors du réexamen IED (directive européenne).

3 campagnes d'analyses obligatoires des PFAS (substances chimiques très persistantes dans l'environnement) ont été menées. Les résultats se sont révélés inférieurs à la limite de quantification sur la plupart des paramètres mesurés.

Un contrôle inopiné des rejets aqueux est prévu en 2025.

➤ Pollution des sols :

La pollution des eaux souterraines constatée sur le site demande des investigations supplémentaires notamment en limite de propriété afin de vérifier un éventuel impact hors site.

➤ Bruit :

Fin 2023, l'exploitant a mis en place un mur anti bruit à proximité des tours aéroréfrigérantes. Des mesures du niveau sonore ont été effectuées en 2024 et ont révélé une non-conformité de nuit et sur les zones à émergence réglementée nuit et jour. Un plan d'actions est à définir par l'exploitant.

➤ Etude de danger :

La mise à jour quinquennale de l'étude de danger est en cours et devra être déposée mi 2025.

➤ Plan d'Opération Interne (POI) :

L'exploitant doit mettre à jour son POI d'ici le mois de juin 2025 afin d'intégrer les mesures environnementales en cas de crise.

III – Retour d'expérience de l'exercice PPI

Présentation par M. VIGNAUD du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) du retour d'expérience de l'exercice d'alerte du 17 octobre 2024. La présentation de ce RETEX s'est déroulée en 3 phases :

➤ La présentation des objectifs :

Les objectifs de l'exercice ont été présentés, notamment aux personnes extérieures à All'Chem et aux services de l'État.

L'objectif principal était de vérifier la réception et la compréhension du message d'alerte par la population et son interprétation.

Les objectifs secondaires visaient à s'assurer de la prise en compte de l'alerte par les services de l'État (police, gendarmerie, pompiers, éducation nationale...) et par les collectivités locales.

➤ Le retour d'expérience :

L'analyse de l'exercice a mis en évidence que dès le déclenchement d'un POI et quelle qu'en soit la cause, les services de l'État et les collectivités locales concernées doivent être alertées afin de prépositionner les moyens nécessaires et d'activer les plans de rappel des différents services d'urgence et de sécurité. D'autant que le passage de POI à PPI peut être très court.

Par ailleurs, il apparaît que certains points de contrôles ou déviations peuvent être armés différemment selon le moment de la journée et les effectifs disponibles. Une réorganisation peut avoir lieu en court d'évènement.

Enfin, ces éléments apportés par le retour d'expérience serviront à la mise à jour du PPI All'Chem.

➤ L'information de la population :

Les systèmes d'information déployés par les services de l'État et par la société All'Chem ont été présentés :

- les sirènes activées par l'entreprise et la préfecture dont l'alerte sonore est immédiate
- le système d'alerte communal qui envoie un message à toutes les personnes concernées ayant été enregistrées par les services communaux
- FR-Alert qui envoie un message à l'ensemble des personnes disposant d'un téléphone portable dans un périmètre défini et qui est perçu bien au-delà de la zone ciblée.

Toutefois, l'inquiétude persiste partiellement, les riverains s'inquiétant d'être alertés suffisamment tôt.

IV – Information des collectivités sur leurs projets pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement

Les élus présents n'ont pas d'informations particulières à communiquer.

V – Questions diverses

Madame PICOT, vice-présidente de l'association des riverains demande si les habitants des logements HLM de la rue de la Glacerie disposent de salles de confinement.

M. LABELLE indique que le périmètre du PPRT de 800 m. ne sera pas modifié malgré les investissements qui ont pu être réalisés. Dans le cadre du PPRT approuvé en 2014 (révisé en 2016), une campagne de diagnostics a été menée pour vérifier l'étanchéité de tous les logements sur le périmètre du PPRT (800 m). L'ensemble des habitants s'est vu offrir la possibilité de participer à ce diagnostic et d'engager des travaux pris en charge dans la limite de 90 %. Seulement 30 % des habitants de cette zone ont accepté d'adhérer à ce dispositif prévu par la loi.

S'agissant des résidents locataires, M. le Sous-Préfet souhaite que Montluçon Habitat soit relancé sur ce sujet par les services de la mairie de Montluçon.

Le sous-préfet de Montluçon
Président de la Commission de suivi de site



Jean-Marc GIRAUD